



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 129719

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire quant aux inquiétudes exprimées par les agriculteurs suite aux dangers que pourraient représenter les cultures d'OGM en plein champ pour l'apiculture. En effet, la présence de plantes OGM pollinifères entraînerait la présence de pollen OGM dans les miels. Outre les dangers sanitaires, ils dénoncent les risques de dépréciation de leurs produits, censés être des produits sains et naturels, lesquels pourraient être déclarés impropres à la commercialisation. Dans cette situation, il lui demande de réaffirmer la position du Gouvernement concernant le maïs MON810 et de l'informer des actions menées auprès de la Commission européenne pour le non-renouvellement de l'autorisation de culture de cette variété.

Texte de la réponse

Suite à l'annulation de la clause de sauvegarde prise en 2008 et interdisant la culture de toute variété de maïs portant l'événement MON810, le Gouvernement a confirmé son opposition à la mise en culture du maïs MON810, en raison d'incertitudes persistantes sur l'innocuité environnementale de ce maïs qui ont été notamment formulées en décembre 2009 par le Haut Conseil des Biotechnologies et dans de nouvelles études scientifiques publiées depuis. La France a demandé le 20 février dernier à la Commission Européenne de suspendre l'autorisation de mise en culture des semences de maïs MON810 dans l'Union européenne. La Commission n'ayant pas donné suite à cette demande, le Gouvernement a adopté le 16 mars dernier un arrêté interdisant la culture de ce maïs sur le territoire national. Le Gouvernement a par ailleurs élaboré un projet d'arrêté définissant les conditions techniques de mise en culture des OGM, en application de l'article 6 la loi n° 2008-595 du 25 juin 2008 relative aux OGM. Ce projet a été notifié à la Commission Européenne.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129719

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1943

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3501